

(1)

( N° 251. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 JUIN 1858.

### ALIÉNATION DE BIENS DOMANIAUX <sup>(1)</sup>.

---

*Amendement présenté par M. TACK.*

Ajouter à l'art. 2 le paragraphe suivant :

« Le Gouvernement est également autorisé à traiter avec la ville de Courtrai  
» de gré à gré pour la vente du bien compris sous le n° 2.

---

(1) Projet de loi, n° 196.  
Rapport, n° 242.

---